



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

Depuis le **14 mars 2022**  
le port du masque  
n'est plus obligatoire\*

**Le port du masque reste RECOMMANDÉ**

- pour les personnes à risque de développer une forme grave
- pour les personnes symptomatiques ou cas contacts

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PLUS FRAGILES,  
CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES.**



Porter un masque  
lorsque c'est obligatoire  
ou recommandé



Aérer chaque pièce  
10 minutes toutes  
les heures



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades

\*sauf dans les transports, les lieux de santé et de soins.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)